REPUBLIQUE DU SENEGAL

REGION DE DIOURBEL

COMMUNE DE BAMBEY

ASSOCIATION CALEBASSE DU DEVELOPPEMENT DE BAMBEY

PROJET D'APPUI AU RENFORCEMENT DES CAPACITES DES FEMMES EN MATIERE D'ACCES AUX INSTANCES DE DECISION AUX INFRASTRUCTURES ET SERVICES SOCIAUX DE BASE

PÄRTIE 1 - NOTE SUCCINCTE DE PRESENTATION

2.1. Pertinence de l'action

2.1.1. Présentation et analyse des problèmes

En préparation à la formulation de l'intervention, des ateliers participatifs ont été organisés au niveau de la commune avec la participation de l'ensemble des parties prenantes. Les éléments captés au niveau de ces ateliers qui ont enregistré la participation de membres de la société civile, des religieux et du secteur privé ont permis de présenter une synthèse de toutes les contributions sans en épuiser l'exhaustivité. Les problèmes généraux et spécifiques que nous avons reproduits ci dessous et qui justifient la pertinence de la présente intervention est ce qui a été exprimé pour l'essentiel par les participants. Les problèmes clés suivant ont été identifiés dans le cadre de l'analyse de situation :

- Une décentralisation très peu soucieuse de l'équité et de l'égalité de genre (le nombre de femmes représentés dans les conseils municipaux et ruraux reste encore faible par rapport aux hommes) Le pourcentage est de 30 % dans la commune de Bambey alors que le maire est une femme;
- Un développement local qui ne tire pas suffisamment profit de l'énorme potentiel économique des femmes le plus souvent confinées dans des activités de micro-réalisation ;
- Des processus de planification, programmation et budgétisation très peu soucieux de l'équité et de l'égalité de genre (très peu de réformes institutionnelles, de mécanismes de financement facilitateur et de dialogue des politiques impliquant les femmes);
- De faibles capacités d'intervention des femmes dans la sphère économique, sociale et politique avec comme corollaire un leadership féminin encore faible pour influencer de manière durable les processus de prise de décision aussi bien au niveau national que local ;
- Absence de mécanismes et de procédures de contrôle citoyen (notamment dans les conseils de quartier, des dépenses publiques exécutées en faveur des groupes vulnérables, plus particulièrement les femmes);
- Une faible implication des acteurs sociaux, notamment des femmes dans le processus de développement local qui limite le degré d'appropriation des OMD.

2.1.2. Description brève des groupes cibles et des bénéficiaires finaux de l'intervention

De manière générale, l'intervention cible les femmes de la commune de Bambey, toutes catégories confondues. Mais pour une meilleure efficacité et efficience des actions, les sous-catégories suivantes ont été identifiées au terme d'un processus participatif de segmentation :

- Les femmes cadres de l'administration locale, du secteur privé, des réseaux associatifs et des appareils politiques et les femmes migrantes ;
- Les femmes en situation de vulnérabilité ou de précarité sociale et économique exclues des sphères publiques et institutionnelles de prise de décision ;
- La jeune fille victime de discrimination et d'exclusion et le jeune garçon tenté par l'émigration clandestine et dont le potentiel de risque est le plus souvent supporté par la mère ;
- Les hommes leaders et détenteurs du pouvoir de décision (personnel politique, parlementaires, entrepreneurs, autorités administratives ou locales, religieux);
- Les plates-formes multisectorielles dans le cadre de l'initiative nationale de protection sociale ;
- Les acteurs porteurs de dynamiques communautaires.

Les femmes sont les bénéficiaires directs de l'intervention, notamment les plus vulnérables. Le ciblage catégoriel sera mené au démarrage de l'intervention pour une identification précision des bénéficiaires.

2.1.3. Pertinence de l'intervention par rapport aux besoins et contraintes identifiée.

La pertinence globale de l'intervention réside dans le déploiement d'une initiative localement ciblée avec une double concentration géographique et sectorielle qui prend en charge ce besoin de renforcement des capacités pour donner aux femmes les moyens à la fois techniques, juridiques et politiques de leur épanouissement en tant qu'acteur clé de la gouvernance locale. Cette attente a été fortement exprimée lors des ateliers participatifs de préparation à la formulation : l'intervention devra

contribuer à la promotion des droits des femmes, notamment dans l'accès aux instances de prise de décision du niveau central au niveau le plus décentralisé (conseil municipal, conseils de quartiers, plateformes techniques, associations de développement.

2.2. Description de l'Intervention et de son Efficacité

La description de l'intervention est fortement articulée à la situation problématique exposée dans le point précédent dont la résolution justifie le déploiement de l'action.

L'action proposée repose sur une conception du développement local fondée sur les droits, qui met un accent particulier sur le développement des capacités des femmes et des organisations de femmes.

2.2.1. Objectifs de l'intervention

✓ Objectif général

Promouvoir un développement local dynamique et équitable à travers une forte implication des femmes dans les instances de décision et l'affirmation de leurs droits.

✓ Objectifs spécifiques (O.S), résultats attendus et activités

O.S.1: Mettre en place une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs (éducation, santé, micro-projets, gestion des ressources naturelles) dans lesquels les femmes justifient d'un avantage comparatif;

Un (01) Résultat attendu à l'objectif spécifique

R.1.1. Une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs (éducation, santé, micro-projets, gestion des ressources naturelles) est mise en place et fonctionnelle

Trois (03) activités clés sont associées au résultat

A.1.1.1 Analyse situationnelle de référence de la commune en matière de gouvernance locale fondée sur les droits avec un accent particulier sur le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision, leur rôle dans l'animation du développement local et l'état de leurs capacités

A.1.1.2 : Elaboration d'un projet léger de mise en place et de fonctionnement de la plateforme

A.1.1.3: Mise en place des organes et animation effective de la plateforme

R.1.2: Le leadership des femmes et des organisations de femmes s'exerce à tous les niveaux de prise de décision au sein de la plateforme (comité de pilotage de la plateforme, secrétariat permanent, AG, commissions de travail, instances de proposition, de délibération et de mise en œuvre etc.)

Deux activités (02) clés sont liées au résultat 2

- A.1.2.1 : Elaboration et mise en place d'une charte de gouvernance locale fondée sur une parité homme/femme dans la composition des organes de la plateforme
- A.1.2.1. Mise en place d'un dispositif de suivi participatif et de contrôle citoyen sur le fonctionnement démocratique de la plateforme et son impact sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre
- O.S.2 : Renforcer les capacités des femmes dans les domaines de la gouvernance locale, la citoyenneté responsable, des droits humains et de l'accès aux savoirs

Un (01) résultat clé est associé à l'objectif spécifique 2

- R.2.1.Les capacités des femmes en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains, de l'accès aux savoirs et de prise en charge des OMD sont renforcées
- Trois (03) activités clés sont associées au résultat
- A.2.1.1: Elaboration d'un plan global de renforcement des capacités des femmes (y compris dans les domaines de la mobilisation sociale et du plaidoyer) en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains et de l'accès aux savoirs (détermination des besoins, élaboration des contenus de formation et du manuel du formateur)
- A.2.1.2. Planification et organisation des sessions de formation
- A.2.1.3: Suivi post-formation pour mesurer le niveau de réinvestissement personnel des compétences acquises et de leur impact sur le renforcement des droits des femmes
- O.S.3: Promouvoir au sein de la commune une allocation de la dépense publique sensible au genre et orientée vers la satisfaction des besoins fondamentaux des groupes vulnérables, notamment des femmes dans une optique de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de développement durable.

Trois résultats clés sont associés à l'objectif 3 :

R.3.1: Le budget communal est élaboré sur des principes d'équité et d'égalité de genre et favorable à la prise en charge des besoins des groupes vulnérables, notamment des femmes

Deux activités clés sont associées à ce résultat

- **A.3.1.1**: Elaboration e expérimental d'une étude légère de faisabilité d'une budgétisation sensible au genre tenant compte du contexte spécifique de la commune
- A.3.1.2: Organisation à l'échelle régionale d'une campagne de plaidoyer en faveur du budget participatif fondé sur des bases non discriminatoires de sexe et favorable aux plus pauvres
- A.3.1.3 : Mise en œuvre à titre expérimental d'un budget participatif fondé sur les principes d'équité de genre, favorable aux plus pauvres et prenant en compte les OMD

Deux évaluations de l'intervention sont prévues :

- Une évaluation interne à mi-parcours
- Une évaluation externe finale

Le suivi de l'exécution se fait de façon permanente

2.3 Durabilité de l'intervention

Les risques liés à chaque activité sont listés ainsi dans le tableau suivant

Activités de l'intervention	Risques	Mesures correctives envisagées
A.1.1.1 Analyse situationnelle de référence de la commune en matière de gouvernance locale fondée sur les droits	Absence de données statistiques pour documenter l'analyse	Mener l'étude selon un processus participatif avec un échantillon suffisamment représentatif de l'ensemble des parties prenantes
A.1.1.2 : élaboration d'un projet léger de mise en place et de fonctionnement de la plateforme	Risque de plomber le fonctionnement de la plateforme par des conflits liés à la ventilation des rôles et responsabilités	Définir des règles très claires de fonctionnement de la plateforme partagées par l'ensemble des acteurs. Faire de la plateforme un instrument léger bâti sur un engagement volontaire des acteurs.
A.1.1.3 : mise en place des organes et animation effective de la plateforme	Risque que les acteurs se focalisent sur les postes à pourvoir et font jouer des leviers politiques.	Affirmer dans l'acte instituant la plateforme le caractère tout à fait apolitique et volontaire de l'engagement des acteurs
A.1.2.1 : élaboration et mise en place d'une charte de gouvernance locale fondée sur une parité homme/femme dans la composition des organes de la plateforme	Risque de dévoyer l'exercice en faisant jouer des leaderships de type politique, économique ou social	
A.1.2.1. Mise en place d'un dispositif de suivi participatif et de contrôle citoyen sur le fonctionnement démocratique de la plateforme et son impact sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre	Risque de pesanteurs culturelles défavorables à l'accès des femmes aux instances de décision	Déployer avant l'activité un plan de communication, d'information et de plaidoyer qui met l'accent sur la corrélation forte entre l'application des principes de gouvernance démocratiques et le développement économique et social
A.2.1.1 : élaboration d'un plan global de renforcement des capacités des femmes	Niveau d'analphabétisme assez élevé notamment chez les femmes	Le consultant commis pour faire le travail devra maîtriser la lancuie locale
A.2.1.2. planification et organisation des sessions de formation	Risque que les femmes leaders des organisations bénéficient le plus de l'opportunité	Elaborer une fiche d'identification des bénéficiaires potentiels des formations avant leur organisation et développer des modules ciblés en fonction du profil des acteurs
A.2.1.3: suivi post-formation pour mesurer le niveau de réinvestissement personnel des compétences acquises et de leur impact sur le renforcement des droits des femmes	Absence de champ d'application et de réinvestissement des compétences acquises	Former les bénéficiaires dans leur champ d'activité propre en privilégiant ceux qui s'activent dans les activités de défense de promotion des droits des femmes
Activités de l'intervention	Risques	Mesures correctives envisagées
A.3.1.1: élaboration à titre expérimental d'une étude légère de faisabilité d'une budgétisation sensible au genre tenant compte du contexte spécifique de la commune	Risque que les résultats de l'étude ne soient pas appliqués	Obtenir l'engagement des membres du conseil municipal avant de démarrer l'exercice
A.3.1.2.mise en œuvre à titre expérimental d'un budget participatif fondé sur les principes d'équité de genre, favorable aux plus pauvres et prenant en compte les OMD	Faiblesses des mécanismes de gouvernance démocratique et faible niveau d'engagement des acteurs	Déployer une stratégie préalable de communication et sensibilisation
A.3.1.3: organisation à l'échelle régionale d'une campagne de plaidoyer en faveur du budget participatif fondé sur des bases non discriminatoires de sexe et favorable aux plus pauvres	Risque de résistance des hommes surtout leaders et politiquement engagés	Déployer au préalable une stratégie de sensibilisation ciblant les hommes

2.4.3. <u>Durabilité de l'Intervention vue sous l'angle de la Viabilité Financière et Institutionnelle</u>

En ce qui concerne la viabilité financière, l'Association Calebasse Développement a mis en place un dispositif financier sous la forme d'une mutuelle. Cette initiative s'inscrit dans une politique globale de développement de l'organisation qui lui permettra, à terme, d'avoir une autonomie financière.

Sur le plan institutionnel, l'Association Calebasse développement a une base organisationnelle solide et compte des milliers de membres. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'action, un dispositif de pérennisation/appropriation sera mis en place selon un mode opératoire qui sera défini au cours du processus de mise en œuvre. Cette activité sera financée sur les ressources propres de l'association.

La durée de l'intervention est de 18 mois pour un coût global de 500.000 euros. La commune participera au financement à hauteur de 10%

PARTIE II - FORMULAIRE COMPLET DE DEMANDE

L'idée de cette intervention est née du partenariat entre l'Union Européenne et le Gouvernement du Sénégal pour promouvoir le développement économique et social du pays dans une perspective globale de réduction de la pauvreté et de l'amélioration de la croissance. Elle s'inscrit dans le cadre du Document de Stratégie Pays (DSP) du 10ème FED (2008-2013) qui met l'accent sur des facteurs de développement liés aux droits de l'Homme, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement humain, la cohésion sociale et le soutien aux réformes économiques et sociales.

Cette intervention qui porte sur la promotion des droits humains, notamment des femmes dans la commune de Bambey s'inscrit dans ce cadre global. Sa finalité est de développer une expérience pilote dans ce domaine par un appui soutenu à la politique générale de l'Etat du Sénégal et des initiatives des partenaires en matière de défense et de promotion des droits des femmes. La note de présentation suivante est articulée autour des points clés suivants :

- La pertinence de l'action ;

La description de l'action et de son efficacité;

La durabilité de l'action.

2.2. Pertinence de l'Action

2.2.1. Présentation et Analyse des Problèmes

Le souci de promouvoir les droits humains, notamment ceux des femmes est devenu une constante au Sénégal. Il est porté par de multiples initiatives de l'Etat et des partenaires au développement. Ainsi, les stratégies initiées dans ce cadre doivent intégrer les initiatives locales de promotion des droits humains, au sens large, en mettant un accent particulier sur l'accès des femmes aux instances locales de prise de prise de décision. Mais l'impact attendu de toutes ces mesures à l'échelle nationale ou macro sur le niveau de développement économique et social, notamment au niveau local ou micro reste encore faible. Mieux, l'ampleur des initiatives prises au niveau national en faveur d'un meilleur accès des femmes aux instances de prise de décision est souvent en décalage avec « l'état de non droit « auquel les femmes sont encore confrontées, surtout au niveau local à la faveur d'une convergence de facteurs socio-culturels, économiques et politiques qui agissent négativement sur les dynamiques de promotion des droits des femmes. Dans le cadre de la formulation de la présente intervention, des ateliers participatifs avaient été organisés au niveau de Bambey en vue de recueillir les opinions et avis des différentes parties prenantes dans le cadre d'une analyse de situation.

Les éléments captés au niveau de ces ateliers qui ont enregistré la participation de membres de la société civile, des religieux et du secteur privé ont permis de présenter une synthèse de toutes les contributions sans en épuiser l'exhaustivité. Les problèmes généraux et spécifiques que nous avons reproduits ci dessous et qui justifient la pertinence de la présente intervention est ce qui a été exprimé pour l'essentiel par les participants. Les problèmes clés suivant ont été identifiés dans le cadre de l'analyse de situation :

- <u>Un décalage net entre l'approfondissement de la décentralisation à l'échelle nationale et</u> l'état réel des droits des femmes au niveau local
 - Certes, le caractère démocratique affirmé de l'État sénégalais s'est traduit ces dernières années par une augmentation progressive de la participation des citoyens au pouvoir de décision, en particulier au niveau local. Mais les femmes n'ont pas suffisamment tiré profit de cette opportunité pour renforcer leur pouvoir de décision. Les sous-problèmes spécifique et explicatifs de cette situation et sur lesquels devra agir la présente intervention sont ;
- Une décentralisation très peu soucieuse de l'équité et de l'égalité de genre (le nombre de femmes représentés dans les conseils municipaux et ruraux reste encore faible par rapport aux hommes) Le pourcentage est de 30 % dans la commune de Bambey alors que le maire est une femme;
 - Un développement local qui ne tire pas suffisamment profit de l'énorme potentiel économique des femmes le plus souvent confinées dans des activités de micro-réalisation;

 Des processus de planification, programmation et budgétisation très peu soucieux de l'équité et de l'égalité de genre (très peu de réformes institutionnelles, de mécanismes de financement facilitateur et de dialogue des politiques impliquant les femmes);

 De faibles capacités d'intervention des femmes dans la sphère économique, sociale et politique avec comme corollaire un leadership féminin encore faible pour influencer de manière durable les processus de prise de décision aussi bien au niveau national que local;

- Absence de mécanismes et de procédures de contrôle citoyen (notamment dans les conseils de quartier, des dépenses publiques exécutées en faveur des groupes vulnérables, plus particulièrement les femmes);

Une faible implication des acteurs sociaux, notamment des femmes dans le processus de

développement local qui limite le degré d'appropriation des OMD ;

Deux problématiques majeures fortement corrélées articulent l'ensemble des problèmes identifiés ci-dessus : le contrôle citoyen et le développement de l'économie locale. De manière générale et de façon spécifique dans la commune de Bambey, l'accès des femmes aux processus de prise de décision dans le cadre du fonctionnement plus démocratique de l'instance de gouvernance locale (conseil municipal) est fortement dépendant de leur potentiel d'accès aux actifs économiques. Ce sont les dynamiques économiques locales (activités agricoles, micro-projets de type communautaire, gestion des ressources naturelles etc) qui cristallisent le plus les initiatives des femmes dans le cadre des groupements et autres formes d'associations. C'est donc à travers le levier économique qu'il convient d'impulser une dynamique de promotion des droits des femmes dans le sens d'un accès plus soutenu aux instances de décision. Mais inversement, c'est par le renforcement de leurs capacités à promouvoir leurs droits dans une perspective de développement local plus soucieux de l'équité et de l'égalité de genre que les femmes renforcent leur leadship économique et social. C'est dans la prise en charge concomitante de ces deux problématiques que l'intervention trouve toute son originalité et sa pertinence.

2.2.2. <u>Description Brève des Groupes Cibles et des Bénéficiaires Finaux</u> d'Intervention

De manière générale, l'intervention cible les femmes de la commune de Bambey, toutes catégories confondues. Mais pour une meilleure efficacité et efficience des actions, les sous-catégories suivantes ont été identifiées au terme d'un processus participatif de segmentation :

 Les femmes cadres de l'administration locale, du secteur privé, des réseaux associatifs et des appareils politiques et les femmes migrantes;

Les femmes en situation de vulnérabilité ou de précarité sociale et économique exclues

des sphères publiques et institutionnelles de prise de décision

 La jeune fille victime de discrimination et d'exclusion et le jeune garçon tenté par l'émigration clandestine et dont le potentiel de risque est le plus souvent supporté par la mère

- Les hommes leaders et détenteurs du pouvoir de décision (personnel politique, parlementaires, entrepreneurs, autorités administratives ou locales, religieux)

- Les plates-formes multisectorielles dans le cadre de l'initiative nationale de protection sociale

- Les acteurs porteurs de dynamiques communautaires

Les femmes sont les bénéficiaires directs de l'intervention, notamment les plus vulnérables. Le ciblage catégoriel sera mené au démarrage de l'intervention pour une identification précision des bénéficiaires.

2.2.3. Pertinence de l'Intervention par Rapport aux Besoins et Contraintes Identifiée

De manière générale, il existe un hiatus structurel entre l'option irréversible de l'Etat du Sénégal de travailler dans le sens de l'approfondissement de la gouvernance locale par une décentralisation plus poussée des leviers politiques et économiques de prise de décision et le déficit de capacités réelles pour impulser le développement local. Cette contrainte se traduit de manière particulière au niveau de l'accès des femmes aux processus de prise de décision dans la commune de Bambey. Si l'état de pauvreté dans lequel se trouve cette localité se manifeste en termes de faible accessibilité aux services sociaux de base (santé, éducation, eau) selon les résultats des enquêtes nationales, c'est plus le manque de capacités à la fois techniques et managériales, notamment des femmes, qui constituent le facteur le plus déterminant du faible leadership des femmes en termes d'accès aux instances de prise de décision

La pertinence globale de l'intervention réside dans le déploiement d'une initiative localement ciblée avec une double concentration géographique et sectorielle qui prend en charge ce besoin de renforcement des capacités pour donner aux femmes les moyens à la fois techniques, juridiques et politiques de leur épanouissement en tant qu'acteur clé de la gouvernance locale. Cette attente a été fortement exprimée lors des ateliers participatifs de préparation à la formulation : l'intervention devra contribuer à la promotion des droits des femmes, notamment dans l'accès aux instances de prise de décision du niveau central au niveau le plus décentralisé (conseil municipal, conseils de quartiers, plateformes techniques, associations de développement.

L'intervention sera déployée dans une localité marquée par une complexité culturelle et religieuse (la région de Diourbel) où cohabitent de façon harmonieuse un confrérisme religieux (mouridisme) très prononcé et la persistance tenace du substrat culturel tiédo. Si L'association de ces deux facteurs est un marqueur de richesse culturelle, elle a, toutefois un effet inhibiteur sur la promotion des droits des femmes et l'émergence d'un leadership féminin fort et suffisamment catalyseur d'un développement économique et social harmonieux. Ce contexte défavorable sera utilisé comme un défi et un enjeu stratégique pour l'intervention. Le succès qui sera enregistré dans ce cadre pourrait servir de tremplin à l'impulsion d'une dynamique nouvelle dans les rapports de sexe et donnera à l'action un caractère éminemment exemplaire avec un effet démultiplicateur sur toute la région.

En renforçant les capacités des femmes à travers leurs formes d'organisation et dans leurs interfaces avec les autres acteurs du développement local (autorités administratives, secteur privé, ONG, projets et programmes de développement, partenaires techniques et financiers, etc.), l'intervention servira de levier à la mise en place d'une plate forme de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs dans lesquels la société civile, portée notamment par les organisations de femmes, justifie d'une compétence, d'une influence et d'un avantage comparatif au niveau communal. Sous ce rapport, l'action s'inscrit en droite ligne du cadre de coopération qui lie le Sénégal et l'Union européenne et répond parfaitement à l'un des engagements pris dans le cadre des accords de Cotonou.

2.3. Description de l'intervention et de son efficacité

La description de l'intervention est fortement articulée à la situation problématique exposée dans le point précédent dont la résolution justifie le déploiement de l'action.

L'action proposée repose sur une conception du développement local fondée sur les droits, qui met un accent particulier sur le développement des capacités des femmes et des organisations de femmes

2.3.1. Objectifs de l'intervention

✓ Objectif général

Promouvoir un développement local dynamique et équitable à travers une forte implication des femmes dans les instances de décision et l'affirmation de leurs droits.

✓ Objectifs spécifiques (O.S), résultats attendus et activités

O.S.1: mettre en place une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs (éducation, santé, micro-projets, gestion des ressources naturelles) dans lesquels les femmes justifient d'un avantage comparatif;

Un (01) Résultat attendu à l'objectif spécifique

R.1.1. Une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs (éducation, santé, micro-projets, gestion des ressources naturelles) est mise en place et fonctionnelle

Trois (03) activités clés sont associées au résultat

A.1.1.1 analyse situationnelle de référence de la commune en matière de gouvernance locale fondée sur les droits avec un accent particulier sur le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision, leur rôle dans l'animation du développement local et l'état de leurs capacités

A.1.1.2 : élaboration d'un projet léger de mise en place et de fonctionnement de la plateforme

A.1.1.3: mise en place des organes et animation effective de la plateforme

R.1.2: le leadership des femmes et des organisations de femmes s'exerce à tous les niveaux de prise de décision au sein de la plateforme (comité de pilotage de la plateforme, secrétariat permanent, AG, commissions de travail, instances de proposition, de délibération et de mise en œuvre etc.)

Deux activités (02) clés sont liées au résultat 2

- A.1.2.1 : élaboration et mise en place d'une charte de gouvernance locale fondée sur une parité homme/femme dans la composition des organes de la plateforme
- A.1.2.1. Mise en place d'un dispositif de suivi participatif et de contrôle citoyen sur le fonctionnement démocratique de la plateforme et son impact sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre
- O.S.2 : renforcer les capacités des femmes dans les domaines de la gouvernance locale, la citoyenneté responsable, des droits humains et de l'accès aux savoirs

Un (01) résultat clé est associé à l'objectif spécifique 2

R.2.1. les capacités des femmes en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains, de l'accès aux savoirs et de prise en charge des OMD sont renforcées

Trois (03) activités clés sont associées au résultat

- A.2.1.1: élaboration d'un plan global de renforcement des capacités des femmes (y compris dans les domaines de la mobilisation sociale et du plaidoyer) en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains et de l'accès aux savoirs (détermination des besoins, élaboration des contenus de formation et du manuel du formateur)
- A.2.1.2. planification et organisation des sessions de formation
- A.2.1.3 : suivi post-formation pour mesurer le niveau de réinvestissement personnel des compétences acquises et de leur impact sur le renforcement des droits des femmes
- O.S.3: promouvoir au sein de la commune une allocation de la dépense publique sensible au genre et orientée vers la satisfaction des besoins fondamentaux des groupes vulnérables, notamment des femmes dans une optique de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de développement durable.

Trois résultats clés sont associés à l'objectif 3 :

R.3.1: le budget communal est élaboré sur des principes d'équité et d'égalité de genre et favorable à la prise en charge des besoins des groupes vulnérables, notamment des femmes

Deux activités clés sont associées à ce résultat

- A.3.1.1: élaboration e expérimental d'une étude légère de faisabilité d'une budgétisation sensible au genre tenant compte du contexte spécifique de la commune
- A.3.1.2: organisation à l'échelle régionale d'une campagne de plaidoyer en faveur du budget participatif fondé sur des bases non discriminatoires de sexe et favorable aux plus pauvres
- A.3.1.3.mise en œuvre à titre expérimental d'un budget participatif fondé sur les principes d'équité de genre, favorable aux plus pauvres et prenant en compte les OMD

Deux évaluations de l'intervention sont prévues :

- Une évaluation interne à mi-parcours
- Une évaluation externe finale

Le suivi de l'exécution se fait de façon permanente

2.4 Durabilité de l'Intervention

A ce point de la présentation, il s'agit de :

- identifier l'ensemble des risques potentiels qui pourraient entraver l'intervention ;
- faire un tableau analytique des risques liés à chaque résultat

2.4.1. Analyse des risques

De manière générale, l'intervention pourrait être confrontée à deux risques majeurs :

a) une résistance culturelle forte aux changements souhaités par l'intervention

La construction d'un leadership féminin fort orienté vers le renforcement de la gouvernance locale à travers la prise en charge des droits de tous les acteurs et principalement des femmes pourrait être confrontée à des résistances culturelles encore tenaces.

En effet, l'intervention va être déployée dans un environnement encore marqué par les survivances d'un substrat culturel conservateur qui relève de la société thiédo du Baol et du Walo. Celle-ci ne laisse aucune place aux femmes dans l'assumation de responsabilités au niveau politique pour une gestion plus démocratique des affaires publiques.

Mais ce risque pourrait être contenu grâce au déploiement d'une stratégie puissante de communication, d'information et du plaidoyer qui capitalise les acquis déjà enregistrés par les organisations de femme dont l'association calebasse développement qui est l'initiatrice de l'action dans l'affirmation d'un leadership féminin de plus en plus marqué

b) une tradition de gouvernance démocratique fondées sur les principes de droits, notamment des femmes encore faible

L'intervention va être menée dans un contexte de gouvernance encore marqué par la prédominance du leadership masculin malgré les progrès enregistrés par les femmes et les organisations de femmes pour accéder aux instances de prise de décision. Le réflexe de maintien du statut quo jusque dans l'instance municipale constitue un risque potentiel à la promotion des droits fondée sur des exigences de gestion transparente de la dépense publique sensible au genre. Ce risque pourrait être confronté par le manque de tradition de gouvernance démocratique surtout en matière de mise en place de budget participatif.

Il se trouve également que l'instance communale qui est le lieu où se prennent les décisions qui engagent la vie des populations est dirigée par une femme leader qui est par ailleurs présidente de l'Association Calebasse Développement et membre du bureau de l'Assemblée Nationale. Sa mise en orbite dans le cadre de l'intervention pourrait être un élément facilitateur pour contenir le risque.

2.4.2. Tableau analytique d'analyse des risques selon le type d'activités :

A ces deux risques majeurs se greffent d'autres risques dont le détail est présenté selon les activités dans le tableau analytique suivant :

Activités de l'intervention	Risques	Mesures Correctives Envisagées
A.1.1.1 Analyse situationnelle de référence de la commune en matière de gouvernance locale fondée sur les droits	- Absence de données statistiques pour documenter l'analyse.	- Mener l'étude selon un processus participatif avec un échantillon suffisamment représentatif de l'ensemble des parties prenantes.
A.1.1.2 : élaboration d'un projet léger de mise en place et de fonctionnement de la plateforme	- Risque de plomber le fonctionnement de la plateforme par des conflits liés à la ventilation des rôles et responsabilités.	 Définir des règles très claires de fonctionnement de la plateforme partagées par l'ensemble des acteurs; Faire de la plateforme un instrument léger bâti sur un engagement volontaire des acteurs
A.1.1.3: mise en place des organes et animation effective de la plateforme	- Risque que les acteurs se focalisent sur les postes à pourvoir et font jouer des leviers politiques.	- Affirmer dans l'acte instituant la plateforme le caractère tout à fait apolitique et volontaire de l'engagement des acteurs.
A.1.2.1: élaboration et mise en place d'une charte de gouvernance locale fondée sur une parité homme/femme dans la composition des organes de la plateforme	- Risque de dévoyer l'exercice en faisant jouer des leaderships de type politique, économique ou social.	
A.1.2.1. Mise en place d'un dispositif de suivi participatif et de contrôle citoyen sur le fonctionnement démocratique de la plateforme et son impact sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre	- Risque de pesanteurs culturelles défavorables à l'accès des femmes aux instances de décision.	- Déployer avant l'activité un plan de communication, d'information et de plaidoyer qui met l'accent sur la corrélation forte entre l'application des principes de gouvernance démocratiques et le développement économique et social.
A.2.1.1 : élaboration d'un plan global de renforcement des capacités des femmes	- Niveau d'analphabétisme assez élevé notamment chez les femmes.	- Le consultant commis pour faire le travail devra maîtriser la langue locale.
A.2.1.2. planification et organisation des sessions de formation	- Risque que les femmes leaders des organisations bénéficient le plus de l'opportunité.	- Élaborer une fiche d'identification des bénéficiaires potentiels des formations avant leur organisation et développer des modules ciblés en fonction du profil des acteurs
A.2.1.3: suivi post-formation pour mesurer le niveau de réinvestissement personnel des compétences acquises et de leur impact sur le renforcement des droits des femmes	- Absence de champ d'application et de réinvestissement des compétences acquises.	- Former les bénéficiaires dans leur champ d'activité propre en privilégiant ceux qui s'activent dans les activités de défense de promotion des droits des femmes.

	T	T	
Mesures Correctives Envisagées	- Obtenir l'engagement des membres du conseil municipal avant de démarrer l'exercice.	- Déployer une stratégie préalable de communication et sensibilisation.	- Déployer au préalable une stratégie de sensibilisation ciblant les hommes.
Risques	- Risque que les résultats de l'étude ne soient pas appliqués.	- Faiblesses des mécanismes de gouvernance démocratique et faible niveau d'engagement des acteurs.	- Risque de résistance des hommes surtout leaders et politiquement engagés.
Activités de l'intervention	A.3.1.1 : élaboration à titre expérimental d'une étude légère de faisabilité d'une budgétisation sensible au genre tenant compte du contexte spécifique de la commune	A.3.1.3.mise en œuvre à titre expérimental d'un budget participatif fondé sur les principes d'équité de genre, favorable aux plus pauvres et prenant en compte les OMD	A.3.1.2 : organisation à l'échelle régionale d'une campagne de plaidoyer en faveur du budget participatif fondé sur des bases non discriminatoires de sexe et favorable aux plus pauvres

2.4.3. <u>Durabilité de l'Intervention vue sous l'angle de la Viabilité Financière et Institutionnelle</u>

En ce qui concerne la viabilité financière, l'Association Calebasse Développement a mis en place un dispositif financier sous la forme d'une mutuelle. Cette initiative s'inscrit dans une politique globale de développement de l'organisation qui lui permettra, à terme, d'avoir une autonomie financière.

Sur le plan institutionnel, l'Association Calebasse développement a une base organisationnelle solide et compte des milliers de membres. Au fur et à mesure de la mise en œuvre de l'action, un dispositif de pérennisation/appropriation sera mis en place selon un mode opératoire qui sera défini au cours du processus de mise en œuvre. Cette activité sera financée sur les ressources propres de l'association.

Méthodologie:

La méthode de mise en œuvre du projet se fera selon une approche participative. Toutes les parties prenantes clés de l'intervention (autorités administratives, acteurs locaux, secteur privé, ONG, organisations de femmes, autres organisations de la société civile, partenaires au développement, bénéficiaires) seront impliquées à toutes les étapes du processus de mise en œuvre du projet.

Un comité de pilotage sera mis en place et dans lequel seront représentées toutes parties prenantes. Présidé par le préfet du département, il a pour missions de :

- valider le plan de travail du programme pour toute la durée de vie de l'intervention;
- faciliter la mise en œuvre du projet par des réunions de suivi tous les deux et donner les orientations nécessaires ;
- aider à lever les difficultés dans la mise en œuvre ;
- aider à la recherche de partenariat.

Le comité se réunit tous les deux mois.

L'ancrage institutionnel du projet sera assuré par la commune de Bambey qui participerait éventuellement au financement du projet et travaillera à sa pérennisation dans le cadre de la coopération décentralisée.

L'Association Calebasse de Développement assure l'ancrage organisationnel du projet et ses membres seront régulièrement tenus au courant de la mise en œuvre du projet à travers ses organes, notamment le bureau et le secrétariat permanent qui va assurer l'ancrage technique du programme. Le capital humain de l'association sera mis à contribution dans la mise en œuvre du projet pour faire des économies d'échelle et créer les conditions d'une bonne appropriation.

Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place au démarrage du projet pour assurer le suivi au quotidien de la marche du projet selon la méthode de gestion axée sur les résultats.

La structure organisationnelle du projet sera très légère pour garantir une meilleure flexibilité du processus de mise en œuvre. Cette équipe sera composées de :

- un coordonateur du projet dont la fonction est de piloter tout le processus de mise en œuvre en veillant à la cohérence globale entre les activités en exécution et les résultats attendus et apporter les correctifs nécessaires si nécessaires. Il sera responsable de la gestion des ressources du programme et travaillera à créer un réseau dense d'alliances et de partenariats autour du projet;
- un responsable en communication/plaidoyer et renforcement des capacités qui est charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de communication et de renforcement des capacités du projet

Les ressources matérielles et logistiques qui seront mobilisées pour le fonctionnement du projet comprennent à titre indicatif ③voir SINE)

La durée de l'intervention est de 18 mois pour un coût global de 500.000 euros. La commune participera au financement à hauteur de 10%

LE CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME

Le cadre logique présenté ici contient la description sommaire du programme. Les indicateurs présentés seront affinés dès le démarrage de la phase "pilote" du programme, au moment de la mise au point du système de suivi-évaluation

Logique d'Intervention	1.0.V	Moyens/Sources de Vérification	Conditions Critiques
Objectif général : Promouvoir un développement local dynamique et équitable à travers une forte implication des femmes dans les instances de décision et l'affirmation de leurs droits.	- Rapport Hommes/Femmes dans les instances de décision.	- Rapport d'activités ; - Enquête légère ;	- Faibles engagement des hommes.
Objectifs Spécifiques :			
OS 1 : Mettre en place une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs.	 Plateforme mise en place et fonctionnelle; Parité hommes/femmes dans les organes de la plateforme. 	- Rapport d'activités ; - Visite de terrain ; - P.V de réunion.	- Accaparement de la plateforme par les politiques.
R.1.1 : Une plateforme citoyenne de dialogue des politiques et de gestion concertée des secteurs et mise en place et fonctionnelle.	 Nombre de réunions tenues ; Nombre de réunion prévue. 	 Rapport d'activités; Visite de terrain; P.V de réunion. 	- Risque de faire la plateforme un instrument politique.
A.1.1.1: Analyse situationnelle de référence de la commune en matière de gouvernance locale fondée sur les droits avec un accent particulier sur le niveau de participation des femmes aux processus de prise de décision, leur rôle dans l'animation du développement local et l'état de leurs capacités.			
A.1.1.2 : Elaboration d'un projet léger de mise en place de la plateforme.			
A.1.1.3 : Mise en place des organes et animation effective de la plateforme.			

R.1.2 : Le leadership des femmes et des organisations de femmes s'exerce à tous les niveaux de prise de décision au sein de la plateforme.	 Nombre de femmes présentent dans les organes. Pourcentage des femmes dans les instances de décision. 	Rapport d'activités;Enquête légère;Visite de terrain.	- Résistance des hommes.
A.1.2.1 : Elaboration et mise en place d'une charte de gouvernance locale fondée sur une parité homme/femme dans la composition des organes de la plateforme.			
A.1.2.1: Mise en place d'un dispositif de suivi participatif et de contrôle citoyen sur le fonctionnement démocratique de la plateforme et son impact sur le renforcement de l'équité et de l'égalité de genre.			
O.S.2 : Renforcer les capacités des femmes dans les domaines de la gouvernance locale, la citoyenneté responsable, des droits humains et de l'accès aux savoirs	 Nombre de sessions de formations organisés; Nombres de modules de formations; Nombres de femmes formées. 	Rapport de formations;Rapport d'activités;Rapport d'évaluation	- Absence de champ d'application des compétences acquises.
R.2.1: Les capacités des femmes en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains, de l'accès aux savoirs et de prise en charge des OMD sont renforcées.	 Nombre de sessions de formations organisés; Nombres de modules de formations; Nombres de femmes formées. 	 Rapport de formations; Rapport d'activités; Rapport d'évaluation. 	- Absence de champ d'application des compétences acquises.
A.2.1.1 : Elaboration d'un plan global de renforcement des capacités des femmes en matière de gouvernance locale, d'exercice de la citoyenneté, des droits humains et de l'accès aux savoirs.			
A.2.1.2: Planification et organisation des sessions de formation.			
A.2.1.3 : Suivi post-formation pour mesurer le niveau de réinvestissement personnel des compétences acquises et de leur impact sur le renforcement des droits des femmes.			

O.S.3: Promouvoir au sein de la commune une allocation de la dépense publique sensible au genre et orientée vers la	- Pourcentage du budget affecté à la prise en charge des groupes	- Compte rendu de réunion ; - P.V de réunion ;	- Non adhésion du conseil municipal ; - Risque de politisation.
satisfaction des pesoins fondamentaux des groupes vulnérables, notamment des femmes dans une optique de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de développement durable.	vulnerables notamment des femmes pauvres ; - Nombre de réunions tenues dans ce cadre.	- Document d'orientation budgétaire ; - Budget de la commune.	
R.3.1: Le budget communal est élaboré sur des principes d'équité et d'égalité de genre et favorable à la prise en charge des besoins des groupes vulnérables, notamment des femmes.	 Pourcentage du budget affecté à la prise en charge des groupes vulnérables notamment des femmes pauvres; Nombre de réunions tenues dans ce cadre. 	 Compte rendu de réunion; P.V de réunion; Document d'orientation budgétaire; Budget de la commune 	 Non adhésion du conseil municipal; Risque de politisation.
A.3.1.1: Elaboration expérimental d'une étude légère de faisabilité d'une budgétisation sensible tenant compte du contexte spécifique de la commune.			
A.3.1.2: Organisation à l'échelle régionale d'une campagne de plaidoyer en faveur du budget participatif fondé sur des bases non discriminatoires de sexe et favorable aux plus pauvres.			
A.3.1.3 : Mise en œuvre à titre expérimental d'un budget participatif fondé sur les principes d'équité et d'égalité de genre, favorable aux plus pauvres et prenant en compte les OMD.			
A.3.1.4: Campagne de plaidoyer pour une participation massive des femmes au prochaine élection avec comme axe de campagne la parité homme/femme dans les instances électives.			